

Des conseiller.ère.s consulaires

Pour quoi faire ?

Leur rôle

1. Elu.e.s de proximité, elles.ils représentent les Français.es établi.e.s hors de France auprès des ambassades et des consulats
2. Elles.ils peuvent être consulté.e.s sur toute question concernant les Français.es de l'étranger (enseignement, aides sociales, emploi, formation professionnelle, etc.)
3. Elles.ils participent à l'élection des sénateur.trice.s des Français.es de l'étranger

Leur mandat

443 conseiller.ère.s consulaires élu.e.s au suffrage universel direct pendant 6 ans.

Réuni.e.s en conseils consulaires

Les conseils ont lieu au moins 2 fois par ans

Présidés par l'ambassadeur.rice ou la.le consul.e général.e

1 à 9 conseiller.ère.s y siègent (en fonction du nombre de Français.es inscrit.e.s dans la circonscription consulaire concernée)